



Ordonnance de télécom CRTC 2025-333

Version PDF

Gatineau, le 5 décembre 2025

888 Telecommunications Corp. – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de réception de la demande	Date d’entrée en vigueur
888 Telecommunications Corp.	AMT 2 Tarif des services d’accès des entreprises de services locaux concurrentes – Retrait du tarif	7 octobre 2025	6 décembre 2025

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général